

DÉLIBÉRATION n° CS-01-06-2023-01 DE LA COMMISSION DES STRUCTURES



Séance du 1^{er} juin 2023

Examen des statuts du Centre d'études doctorales

La Commission des structures

Saisie par la présidente de l'université d'une demande d'avis relative aux statuts du Centre d'études doctorales ;

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté de composition de la Commission des structures en date du 30 mars 2021 ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Après en avoir délibéré,

EMET L'AVIS SUIVANT :

La Commission des structures estime que le projet de statuts du Centre d'études doctorales n'est contraire à aucune disposition des statuts de l'Université non plus qu'à aucune disposition législative ou réglementaire.

Elle émet, à l'unanimité, un avis favorable à leur soumission au Conseil d'administration de l'Université pour approbation, sous réserve de la mise en cohérence grammaticale et inclusive du texte.

Fait à Poitiers, le 1^{er} juin 2023
Le Président de la Commission des structures,

Samy BENZINA